



Les élus vous présentent le

# **BULLETIN MUNICIPAL**

Numéro 3 – Décembre 2020

---

## **Résumé du conseil municipal**

---

*Le Jeudi 26 Novembre 2020 à 20h15*

**Présents :**

*ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, COLOMBAIN Camille, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.*

**Absent :** *DEFRANOUX André.*

**Organisation du temps scolaire**

La municipalité doit se prononcer tous les trois ans, à la demande des services départementaux de l'Éducation Nationale, sur l'organisation du temps scolaire.

L'échéance de la dernière délibération arrivant à son terme pour l'année scolaire 2020/2021, **le conseil vote à l'unanimité** le renouvellement pour les 3 ans à venir avec les horaires suivants :

- 08h30 / 11h30
- 13h30 / 16h30

**Transfert de la compétence PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal)**

**Le conseil municipal souhaite à l'unanimité** exercer son droit d'opposition afin de conserver, au niveau communal, cette compétence. La loi prévoit que, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, alors ce transfert n'aura pas lieu.

**État d'assiette des coupes de bois (exercice 2021)**

L'ONF a proposé des coupes pour l'exercice 2021 conformément aux principes de gestion durable et de préservation de l'environnement. Elles découlent de l'application de l'aménagement forestier en vigueur et des urgences sylvicoles, en particulier des impacts de crises sanitaires.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la destination des produits de coupes des parcelles situées à la « Pierre Torelle » et figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021 comme suit :

- Vente en bloc et sur pied (parcelles 10 et 16)
- Parcelles diverses (produits accidentels, feuillus et résineux)

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

**Assujettissement à la TVA au Service des Impôts des Entreprises (SIE) Épinal**

La vente récente des cellules commerciales nécessite une procédure exceptionnelle. En effet la livraison d'immeubles de moins de 5 ans est imposable de plein droit à la TVA.

La commune n'étant pas assujettie à la TVA, il est nécessaire d'obtenir un numéro télédéclarant au régime « réel normal trimestriel » afin que la trésorerie puisse enregistrer les opérations de TVA liées à ces ventes.

**Le conseil accepte à l'unanimité** l'assujettissement à la TVA de la commune auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE).

**Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Il est demandé aux communes de l'agglomération de mettre leurs PLU en compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) voté le 29 avril 2019.

Par un courrier de M. le Préfet, en date du 24 juin 2019, il est demandé à la commune de Dinozé d'engager une procédure de mise en compatibilité de son PLU pour notamment :

- Conforter la polarisation du développement urbain et économique sur les principaux pôles du territoire.
- Donner la priorité au renouvellement urbain et à la reconquête des friches.
- Limiter les besoins en foncier à 300 ha pour l'activité économique, 80 ha pour l'habitat et 70 ha pour les équipements et infrastructures.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

**Décision modificative n° 2 du budget**

Le conseil départemental est à l'origine d'une plate-forme de dématérialisation (SPL) au bénéfice des communes afin de faciliter certaines tâches administratives (ex : signature électronique).

Il est demandé aux communes de souscrire une action d'un montant de 15,50 € par an.

Étant donné qu'il s'agit de la première année, cette dépense doit être inscrite au budget.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité** par le conseil municipal.

**Extension de la participation communale aux transports urbains**

Jusqu'à présent une participation à hauteur de 50 % du montant du « pass » annuel aux transports urbains était accordée aux collégiens (délibération du 23/10/2006).

Coût du « pass » annuel 131 €, participation de la commune de Dinozé 65,50 €

Il est proposé d'étendre cette disposition afin d'aider les familles, aux frais de transport pour les enfants poursuivant leurs études et ce jusqu'à leurs 18 ans révolus.

Cette délibération aura un effet rétroactif et deviendra applicable dès la rentrée de Septembre 2020.

Les personnes concernées voudront bien se rapprocher du secrétariat de mairie et fournir un certificat de scolarité ainsi qu'une facture acquittée « Imagine » et un RIB.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité** par le conseil municipal.

**Création d'un poste d'agent recenseur et désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement 2021**

La délibération du conseil municipal prise le Jeudi 26 novembre 2020 est annulée compte tenu de la décision prise par l'INSEE le vendredi 27 Novembre 2020 de reporter l'opération de recensement pour des raisons sanitaires à 2022.

---

# Informations diverses

---

En raison de la COVID 19, le traditionnel repas des aînés a dû être annulé. Il sera remplacé par une distribution de colis. L'âge retenu pour recevoir ce colis a été fixé à 70 ans. Plusieurs paramètres ont été pris en compte :

- Le vieillissement de la population,
- Équité dans l'attribution des colis.

Ces colis seront distribués le 19 décembre 2020 dans le respect du protocole sanitaire.

\*\*\*\*\*

La cérémonie des vœux du Maire et le verre de l'amitié dédié au personnel communal sont annulés pour la même raison qu'évoqué précédemment.

\*\*\*\*\*

Une boîte à idées a été installée en façade de la mairie.

\*\*\*\*\*

Le support du défibrillateur a été installé à l'entrée de la mairie. Sa mise en service sera effectuée dans les meilleurs délais. Nous envisageons des séances de formation (toujours en tenant compte du protocole sanitaire).

\*\*\*\*\*

La circulation sur notre commune pourra être perturbée pendant 1 an par les travaux de raccordement de la fibre.

\*\*\*\*\*

Le site internet de notre village sera opérationnel d'ici quelques semaines.

\*\*\*\*\*

La barrière en bois cassée par un camion du SICOVAD au Pré Pâturage a été réparée.

\*\*\*\*\*

Une fleuriste vient d'ouvrir dans la dernière cellule commerciale vendue. Nous vous joignons une plaquette de présentation de ce nouveau commerce éditée par ses soins.

\*\*\*\*\*

L'abri bus de la Roche Guérin sera prochainement remplacé.

Un banc va être installé à l'abri bus du Pré Démon (départ et terminus).

\*\*\*\*\*

Depuis le mois de Mars 2020 (premier confinement), les repas de la cantine sont assurés en mairie, dans l'ancien secrétariat. Depuis le mois de Novembre 2020 (deuxième confinement), il nous a été prescrit d'effectuer deux services lorsque le nombre d'élèves est supérieur à 20.

L'agent communal, perçoit donc les repas à l'EHPAD, prépare la salle à manger, assure le débarras des tables, le nettoyage et la désinfection de la salle, puis ramène la vaisselle à l'EHPAD.

\*\*\*\*\*

L'opération « Permis Internet » destinée aux enfants du primaire CM 1 – CM 2 est envisagée en 2021.

\*\*\*\*\*

La mairie a fourni un sapin de Noël à la crèche « Les loupiots », ainsi qu'aux écoles maternelle et primaire.

Elle leur a également offert des friandises (chocolats et traditionnel pain d'épice).

Toujours en raison du protocole sanitaire en vigueur, une vidéo de la visite de Saint Nicolas dans notre village, réalisée par « Les Amis de l'École », sera diffusée dans les classes et à la maison de retraite.

\*\*\*\*\*

La commune a procédé à l'achat de quelques décorations de Noël qui seront installées devant la mairie.

\*\*\*\*\*

Le 1er Décembre 2020, lors de la première chute de neige, les opérations de salage des routes n'ont pu être effectuées qu'en milieu d'après-midi en raison d'une panne due au percement d'une durite, et ce, malgré des essais faits la veille. Un passage avec la seule lame avait cependant été effectué le matin même.

La municipalité est désolée pour la gêne engendrée à certains habitants à cette occasion.

\*\*\*\*\*

Toute l'équipe municipale vous souhaite de passer de joyeuses fêtes et vous recommande de rester prudents et vigilants dans ce contexte sanitaire quelque peu difficile.